



**REGLEMENT N°94-02 DU 6 AVRIL 1994 PORTANT
EMISSION D'UNE PIECE DE MONNAIE METALLIQUE
DE CINQUANTE (50) DINARS ALGERIENS**

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

- Vu la Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit notamment les dispositions de son livre I, de ses articles 44 alinéa a, 47 et 107 ;
- Vu le Décret Législatif n°93-18 du 29 décembre 1993 portant Loi de Finances pour 1994 notamment son article 69 ;
- Vu le Décret Présidentiel du 21 juillet 1992 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- Vu les Décrets Présidentiels du 14 mai 1990 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Exécutif du 1er juillet 1991 portant désignation de membres titulaires et suppléants au Conseil de la Monnaie et du Crédit ;
- Vu le règlement n°94-01 du 6 avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : Cinquante (50), Vingt (20), Dix (10), Cinq (5), Deux (2), Un (1), Un Demi (1/2) et Un Quart (1/4) ;
- Après délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 6 avril 1994 ;

Promulgue le Règlement dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Dans le cadre du Règlement n°94-01 du 6 Avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : Cinquante (50), Vingt (20), Dix (10), Cinq (5), Deux (2), Un (1), Un Demi (1/2) et Un Quart (1/4), la Banque d'Algérie émet une nouvelle pièce de monnaie métallique de Cinquante (50) dinars algériens dont la mise en circulation sera assurée à compter du 24 Mai 1994.

Article 2 : Les caractéristiques techniques et descriptions de cette pièce sont les suivantes :

1.1 - Présentation :

La pièce de Cinquante (50) Dinars est de type bimétallique.

Elle est constituée d'une couronne extérieure en bronze de couleur jaune et d'un cœur en acier inoxydable serti à l'intérieur de cette couronne et de couleur gris acier.

1.2 - Spécifications :

- Diamètre extérieur : 28,50 + 0,05 mm
- Diamètre du cœur : 19,55 + 0,05 mm
- Poids de la couronne : 5,10 + 0,14 g
- Poids du cœur : 4,17 + 0,14 g
- Poids total : 9,27 + 0,28 g
- Épaisseur au cordon : 2,26 + 0,06 mm

1.3 - Composition :

- Cœur : Acier : AISI 430
- Couronne : Cuivre : 92 %
- Aluminium : 6 %
- Nickel : 2 %

1.4 - Description :

1) - Avers :

A) - A l'intérieur du cœur :

Motif principal : Chiffre 50, stylisé et inspiré d'un décor architectural de l'époque Ottomane.

B) - Sur la couronne :

1 - Mentions en toutes lettres (en langue nationale) :

- Sur la partie supérieure : Banque d'Algérie
- Sur la partie inférieure : Dinars

2 - Horizontalement : Une étoile de part et d'autre du chiffre 50.

2) - Revers :

A) - A l'intérieur du cœur :

1 - Motif principal : Tête de gazelle « Dama Algérienne » orientée vers la gauche.

2 - De part et d'autre de la tête de gazelle, le double millésime hégirien et grégorien de l'année de frappe.

B) - Sur la couronne :

1 - Motif décoratif circulaire stylisé et inspiré des arcs architecturaux de l'époque Ottomane.

2 - Prolongement des cornes et de la partie inférieure du cou de la gazelle.

3 - Tranche : Lisse.

**Le Gouverneur
Abdelouahab KERAMANE**